

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

**DECIDE :**

Délégation est donnée à Monsieur Matthieu LE GRIX, chargé de mission au sein de l'agence de Tunis, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, pour les opérations de financement pour compte propre ou pour compte de tiers et pour toute autre activité relevant du ressort de l'Agence de Tunis, les actes suivants :

- tous actes relatifs au fonctionnement des comptes bancaires ouverts au nom de l'AFD localement.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 02 juin 2016  
En un exemplaire original

**Le Directeur général**  
Rémy RIOUX

*La présente décision a fait l'objet d'une signature selon un système de reliure ne permettant ni de retrancher ni d'ajouter de feuillet à la liasse en ayant fait l'objet, selon les mêmes termes que le présent document, à l'exception de la date de publication. L'exemplaire original de ce document relié est consultable au siège de l'Agence française de développement.*